Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Ce rapport a été rédigé par le ministère
du Commerce extérieur et du Développement
technologique

Note. Le décret 1014-88 du 23 juin 1988 ordonnait « que le ministre des Affaires internationales exerce en outre les fonctions du ministre du Commerce extérieur, notamment celles prévues à la Loi sur le ministère du Commerce extérieur (L.R.Q., c. M-29.1) ».

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-08330-3
ISSN : 0833-1901

© Gouvernement du Québec

Monsieur Paul Gobeil
Ministre des Affaires internationales et ministre
responsable du Commerce extérieur
Édifice « H »
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique pour l'exercice financier 1987-1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre des Affaires internationales
et sous-ministre responsable du Commerce extérieur,

Jean-Claude Villiard

Québec, novembre 1983

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le dernier rapport annuel du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, rapport qui couvre l'exercice financier 1987-1988.

En effet, la Loi 42 a été adoptée le 9 novembre 1988, créant le ministère des Affaires internationales en remplacement du ministère du Commerce extérieur et du ministère des Relations internationales et conférant au ministre de l'Industrie et du Commerce la responsabilité du domaine de la technologie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre des Affaires internationales
et ministre responsable du Commerce extérieur,

Paul Gobeil

Québec, novembre 1988

Table des matières

Introduction 9

I. Le Ministère 11

1. Ses mandats 11

2. Son organisation 12

La Direction générale des relations économiques avec l'extérieur 12

La Direction générale de la politique commerciale 12

La Direction générale des opérations promotionnelles 12

La Direction générale des programmes d'aide 13

La Direction générale de la technologie 13

La Direction générale de la prospection des investissements 13

La Direction générale de l'administration 13

La Direction des industries culturelles 13

Les représentants à l'étranger 13

La Direction de la coordination interministérielle et de la planification 13

Le Secrétariat 13

La S.E.R.E.Q. 13

L'A.Q.V.I.R. 13

3. Son personnel 14

L'organigramme 16

II. Les principales réalisations 15

1. Les interventions du Ministre 15

2. La politique commerciale 18

Les négociations commerciales internationales 18

Les obstacles au commerce interprovincial 18

L'accès aux marchés étrangers 19

L'accès au marché québécois 19

3. L'expansion des marchés extérieurs 20

L'environnement international 20

Les exportations internationales du Québec 20

Les interventions du Ministère 21

— Les services-conseils 21

— Les programmes d'aide financière à l'exportation 22

- Les programmes APEX 22
- Le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T. 22
- Le programme Acheteurs étrangers 22
- Le programme COMEX 23
- Le programme d'Aides financières au titre du développement des exportations 23

— Les missions, les foires et les expositions 23

— La promotion des produits culturels 24

— La prospection d'investissements étrangers 25

— La représentation à l'extérieur 25

4. Le développement technologique 26

Le contexte technologique au Québec 26

Les interventions du Ministère 26

— Le développement de la recherche et de la technologie 26

— La gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique 27

— Les programmes d'aide 27

- Les programmes d'Appui au développement technologique 27
- Le programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises 27

III. Les activités de soutien 29

1. Les communications 29

2. Les études et les analyses 29

3. La gestion des ressources humaines et financières 30

Annexe 31

Le budget 1987-1988 31

Introduction

En conformité avec son mandat et ses responsabilités, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique a exercé, en 1987-1988, des activités visant à appuyer les efforts d'exportation des entreprises du Québec et à favoriser l'innovation technologique. Ainsi, il a soutenu les démarches internationales des entreprises en continuant de leur offrir des services-conseils, des programmes d'aide financière et la possibilité de participer à des missions et à des foires commerciales hors du Québec.

En ce qui a trait à l'accès aux marchés extérieurs, le Ministère a participé activement aux travaux visant à définir la position du Québec dans le contexte des négociations sur la libéralisation des échanges Canada-États-Unis. Il a en outre apporté son soutien technique et professionnel aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre de la huitième ronde du G.A.T.T. Par ailleurs, il a collaboré activement à l'organisation et au suivi du Forum francophone des affaires, qui se situait dans la continuité du Sommet de la francophonie.

Pour ce qui est de son mandat en matière de développement technologique, le Ministère a participé aux travaux des comités créés dans le cadre de la politique nationale des sciences et de la technologie. Afin d'associer le Québec aux grands changements technico-économiques mondiaux, il a jeté de nouveaux « ponts » technologiques, notamment avec la région de Boston, l'État de New York, la Californie et la région de Philadelphie de même qu'avec la France dans le domaine aérospatial.

Diverses autres initiatives du Ministère ont également marqué l'année 1987-1988. Mentionnons les journées Export-Action qui, pour la première fois, ont eu lieu dans trois villes, soit Montréal, Québec et Drummondville. À cette occasion, les gens d'affaires ont eu la possibilité de rencontrer personnellement les conseillers économiques en poste à l'étranger. La réforme du programme APEX a d'autre part été engagée pour tenir compte de l'évolution des besoins des entreprises et pour offrir une plus grande complémentarité avec les différents autres programmes existants.

Six missions gouvernementales ont été présidées par le Ministre en Asie du Sud-Est, aux États-Unis, en France, au Benelux et en Suisse, ce qui a permis de créer de nouveaux liens de coopération et, dans bien des cas, d'accélérer le processus de conclusion de contrats commerciaux pour les sociétés québécoises. De plus, lors de son passage en France, le Ministre a annoncé la nomination d'un second groupe de « conseillers du Commerce extérieur » agissant à titre bénévole.

Au cours de cette année, le Ministère a également poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la qualité de ses services et d'assurer une présence active en région. Il est ainsi mieux en mesure de servir les entreprises et, par conséquent, de soutenir leur position concurrentielle et l'essor croissant du Québec sur la scène économique internationale.

I. Le Ministère

1. Ses mandats

Le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique a pour mandats de faire la promotion des biens, des technologies et des services québécois sur les marchés internationaux et dans les autres provinces, de favoriser la réalisation d'accords industriels, de collaborer à la prospection d'investissements étrangers au Québec, d'élaborer les positions québécoises en matière de politique commerciale ainsi que de contribuer au développement technologique du Québec. Le Ministère assume de plus la coordination gouvernementale des activités économiques à l'étranger et des activités de développement technologique.

Les fonctions, devoirs et pouvoirs du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique sont régis par la loi constitutive du ministère du Commerce extérieur (L.R.Q., c. M-29.1), sanctionnée le 16 décembre 1982, et par le décret ministériel en vigueur depuis le 12 décembre 1985 confiant au ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique les fonctions, devoirs et pouvoirs du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, notamment ceux prévus aux articles 7 et 9 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., c. M-15.1.1), à l'article 4 de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8) et à la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (L.R.Q., c. A-7.1).

Toutefois, le décret ministériel 443-88, signé le 30 mars 1988, transfère les fonctions et pouvoirs en matière de promotion des exportations des biens et des services relatifs aux industries culturelles à la ministre des Affaires culturelles, responsable de l'application de la Loi sur la Société générale des industries culturelles.

Selon la loi, les fonctions et pouvoirs du Ministre en matière de commerce extérieur « consistent plus particulièrement à :

- faciliter l'accès des biens et des services produits au Québec aux marchés extérieurs par des opérations promotionnelles, par la conclusion d'ententes et en veillant à l'établissement et au développement des relations économiques et commerciales avec l'extérieur ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'aide favorisant les exportations et la réalisation d'accords industriels ;
- fournir aux entreprises et aux ministères les services qu'il juge nécessaires au développement des exportations et des accords industriels, notamment des services de formation, d'information, de documentation ou de promotion, de même que l'organisation de missions, de stages ou d'expositions ;
- collaborer avec les autres ministères à la prospection des investissements étrangers ;
- coordonner, dans le cadre de la politique extérieure du Québec, les activités économiques et commerciales des ministères et des entreprises publiques à l'extérieur du Québec ;
- organiser et gérer, en collaboration avec les ministères et les entreprises intéressés, des programmes de coopération économique avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges sont les plus susceptibles de favoriser le développement de l'économie du Québec ;
- exécuter ou faire exécuter des recherches, des études ou des analyses dans le domaine des relations économiques et commerciales avec l'extérieur, notamment sur les besoins et les conditions des marchés, sur les produits exportés ou exportables, sur l'évolution des tarifs douaniers, sur la réglementation et les accords commerciaux et sur les stratégies, les méthodes ou les techniques de commercialisation. » (L.R.Q., c. M-29.1)

De plus, les fonctions et pouvoirs du Ministre en matière de technologie consistent à :

- proposer au Gouvernement des objectifs, des priorités et des stratégies de développement technologique ;
- soumettre ses recommandations sur les ressources de l'État consacrées à la technologie ;
- contribuer au développement technologique du Québec, notamment en veillant à l'harmonisation des orientations et des activités dans le domaine de la technologie et en favorisant la consultation et la concertation des ministères, organismes et personnes intéressés ;
- mettre en œuvre, à la demande du Gouvernement, certaines mesures à caractère multisectoriel ;
- conseiller le Gouvernement, les ministères et les organismes, leur faire, le cas échéant, des recommandations et procéder, en collaboration avec les ministres concernés, à l'évaluation des programmes relatifs à la technologie des ministères et organismes ;

- promouvoir le développement et l'implantation de nouvelles technologies et en favoriser la diffusion au Québec et à l'extérieur du Québec ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'aide dans le cadre de ses compétences et fournir à toute personne, groupe ou organisme les services qu'il juge nécessaires ;
- participer avec les ministres concernés à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges favorisent l'essor économique du Québec ;
- coordonner les activités des ministères en matière de brevets et licences ;
- obtenir des ministères et organismes les renseignements nécessaires ;
- exécuter ou faire exécuter des recherches, des études ou des analyses et publier les renseignements disponibles ;
- participer avec les ministres concernés au développement et à la diffusion de l'information et de la culture technologiques et à la maîtrise des incidences du développement technologique sur les personnes et la société ;
- présenter au Gouvernement ses recommandations sur les budgets des organismes publics, leur plan de développement, de même que les directives qui leur sont adressées, chaque fois que ces budgets, ces plans de développement ou ces directives concernent leurs activités dans le domaine de la technologie.

2. Son organisation

L'exercice financier 1987-1988 a été marqué par certaines modifications d'ordre fonctionnel dont les principales sont les suivantes. La Direction de la politique commerciale, qui relevait de la Direction générale des relations économiques avec l'extérieur, est devenue une direction générale, et ce, afin de mieux réaliser le mandat confié au Ministère de maintenir et d'améliorer l'accès du Québec aux marchés étrangers dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales. D'autre part, la Direction de la coordination géographique, qui se rapportait directement au sous-ministre associé aux Relations extra-ministérielles, est passée sous la responsabilité du directeur général des Relations économiques avec l'extérieur.

L'organigramme du Ministère, qui apparaît aux pages centrales, illustre le groupement qui résulte de ces changements. Le partage des responsabilités est désormais le suivant.

La Direction générale des relations économiques avec l'extérieur

Cette direction générale a comme fonctions d'assurer la gestion, la coordination et le suivi des activités économiques et commerciales qui ont cours dans les bureaux du Québec à l'extérieur, d'effectuer des recherches et des analyses et de diffuser de l'information sur les différents aspects des relations économiques internationales du Québec ainsi que de favoriser, par la coopération économique et technologique, le développement de relations institutionnelles internationales pouvant déboucher sur la vente accrue de biens et de services ou faciliter les transferts technologiques au profit des entreprises québécoises. Elle suggère de plus à l'ensemble des unités opérationnelles du Ministère des priorités sectorielles et géographiques d'intervention. La D.G.R.E.E. comprend la Direction de la coordination géographique, la Direction des études et des analyses et la Direction de la coopération.

La Direction générale de la politique commerciale

La Direction générale de la politique commerciale contribue au maintien et à l'amélioration de l'accès des biens et des services québécois aux marchés extérieurs tout en visant à protéger les intérêts des producteurs québécois vis-à-vis la concurrence internationale. À cette fin, elle participe activement, avec les autres ministères, à l'élaboration de la position du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations commerciales internationales et interprovinciales portant sur les obstacles tarifaires et non tarifaires ; elle collabore également à la défense des intérêts des producteurs québécois qui sont aux prises avec des problèmes d'accès aux marchés extérieurs ou qui subissent une concurrence préjudiciable provenant des importations. La D.G.P.C. comprend la Direction des relations commerciales avec l'Amérique du Nord et la Direction des relations commerciales intercontinentales.

La Direction générale des opérations promotionnelles

Le rôle de la Direction générale des opérations promotionnelles consiste essentiellement à promouvoir les exportations québécoises et les transferts de technologie sur les marchés extérieurs. Pour ce faire, elle organise diverses activités, dont des missions commerciales à l'extérieur du Québec, la participation d'entreprises québécoises à des foires et à des expositions nationales et internationales ainsi que l'accueil au Québec de gens d'affaires ou d'acheteurs étrangers. Cette direction générale comprend la Direction des foires et des expositions et la Direction des missions.

La Direction générale des programmes d'aide

Cette direction générale exerce auprès des entreprises une fonction-conseil en matière d'exportation, de transferts de technologie et d'assistance financière. Elle est de plus responsable de la promotion et de la gestion des programmes d'aide financière à l'exportation. Elle offre aussi des activités de formation ou de perfectionnement aux exportateurs et organise des activités de promotion en région. Pour réaliser ses mandats, la D.G.P.A. compte la Direction des biens d'équipement, la Direction des biens de consommation et des services, la Direction de la gestion des programmes financiers ainsi que le Bureau régional de Québec.

La Direction générale de la technologie

La Direction générale de la technologie a pour mandat d'élaborer, de mettre en place, de gérer et d'évaluer les stratégies, les programmes et les interventions du Ministère dans le domaine de la technologie et de favoriser le développement de la recherche industrielle. En outre, elle est responsable de la gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique ainsi que de la gestion du programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises (P.S.E.S.). Cette direction générale regroupe la Direction de la recherche industrielle et la Direction de la politique technologique.

La Direction générale de la prospection des investissements

Le rôle de cette direction générale consiste principalement à établir des contacts avec des investisseurs étrangers, notamment par l'intermédiaire des services économiques du Québec à l'extérieur, et à collaborer aux activités des autres ministères et organismes gouvernementaux en matière de prospection d'investissements étrangers.

La Direction générale de l'administration

Le mandat de la Direction générale de l'administration couvre des activités de conseil et de soutien auprès de la direction du Ministère et de ses unités administratives dans les domaines de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, de l'information de gestion et des communications. Elle comprend la Direction des communications ainsi que les services des Biens et des Propriétés, du Personnel, de la Programmation et de la Gestion de l'information.

La Direction des industries culturelles

Les responsabilités de la Direction des industries culturelles consistent, d'une part, à dégager une problématique des agents économiques québécois dans ce secteur, et ce, en fonction de l'offre québécoise, de la concurrence internationale et des caractéristiques des marchés et, d'autre part, à agir comme service-conseil auprès des sociétés québécoises qui fabriquent des produits à forte dimension culturelle et à mettre à leur disposition les programmes d'aide du Ministère.

Les représentants à l'étranger

Les conseillers économiques et les attachés commerciaux en poste à l'étranger dans les délégations et les bureaux du Québec couvrent l'ensemble des fonctions du Ministère. À cet égard, ils développent des liens institutionnels avec les gouvernements et les organismes de leur territoire. Ils facilitent l'exportation des biens et des services québécois et assurent également la prospection d'investissements étrangers. De plus, ils favorisent la conclusion d'accords industriels et de transferts de technologie susceptibles de renforcer la capacité concurrentielle du Québec.

La Direction de la coordination interministérielle et de la planification

Cette direction a le double mandat de promouvoir la concertation en matière de commerce extérieur et de développement technologique au sein de l'appareil gouvernemental et d'instaurer un processus de planification fondé sur l'évaluation des programmes ministériels et sur les priorités d'action économique du Ministère.

Le Secrétariat

Le mandat du Secrétariat du Ministère comprend le soutien technique et professionnel au Cabinet du sous-ministre et la coordination interne de l'activité du Ministère.

La S.E.R.E.Q.

La Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec est une corporation publique sans but lucratif. Formée en mai 1983, elle est sous la responsabilité du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique depuis le 1er avril 1985. Son mandat couvre des activités de soutien et de participation pour appuyer les entreprises québécoises qui doivent fournir l'assistance technique (formation, encadrement) liée à l'obtention de contrats internationaux.

L'A.Q.V.I.R.

Créée en décembre 1983 (L.R.Q. 1983, c. 42), l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est sous la responsabilité du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique depuis décembre 1985. L'A.Q.V.I.R. a pour

objet de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec ; elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux industriel et de la recherche. Elle doit, selon la loi, déposer son propre rapport annuel.

3. Son personnel

Au 1er avril 1987, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique comptait 293 employés permanents, 25 occasionnels et 28 contractuels à l'extérieur. Au cours de l'exercice 1987-1988, huit postes venant de différents ministères lui ont été transférés alors que trois postes ont été cédés à d'autres ministères. Ainsi, au 31 mars 1988, l'effectif total était de 298 postes permanents. Le tableau qui suit en illustre la répartition.

Répartition des emplois

	Au Québec				À l'extérieur				Total des permanents	
Catégorie d'emplois	87-04-01 P.*	O.*	88-03-31 P.	O.	87-04-01 P.	C.*	88-03-31 P.	C.	87-04-01	88-03-31
Hors cadres	3	—	4	—	—	—	—	—	3	4
Cadres supérieurs	32	—	28	—	3	—	2	—	35	30
Professionnels	126	5	135	9	17	28	17	28	143	152
Agents de maîtrise	2	—	3	—	—	—	—	—	2	3
Techniciens et assimilés	19	3	19	4	—	—	—	—	19	19
Employés de bureau et assimilés	85	17	84	25	—	—	—	—	85	84
Ouvriers	6	—	6	1	—	—	—	—	6	6
Total	**273**	**25**	**279**	**39**	**20**	**28**	**19**	**28**	**293**	**298**

* P. : permanent ; O. : occasionnel ; C. : contractuel.

Le Ministère est représenté dans 19 villes réparties dans 14 pays. Le tableau qui suit en donne la répartition par région.

Répartition du personnel à l'extérieur du Québec au 31 mars 1988

Régions	Services et bureaux économiques	Conseillers économiques	Attachés commerciaux	%
Amérique du Nord :				
— Canada	2	2	1	6
— États-Unis	5	5	10	32
Sous-total	7	7	11	38
Europe	6	8	10	38
Asie	3	3	4	15
Amérique latine	3	3	1	9
Total	**19**	**21**	**26**	**100**

II. Les principales réalisations

1. Les interventions du Ministre

Le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald, a participé à des missions gouvernementales et commerciales afin d'appuyer les gens d'affaires québécois dans leurs efforts de pénétration de marchés extérieurs. De plus, par ses rencontres avec des représentants politiques et économiques des pays visités, il contribue à mieux faire connaître le potentiel industriel, commercial et technologique du Québec, favorisant ainsi l'expansion des échanges internationaux.

Au cours de 1987-1988, le Ministre a présidé six missions gouvernementales, qui ont eu lieu en Asie du Sud-Est, en France, en Suisse, au Benelux et aux États-Unis (2). Il était accompagné de gens d'affaires lors de quatre de ces voyages. Dans chaque cas, M. MacDonald a abordé différents dossiers économiques et commerciaux avec des décideurs en vue d'appuyer les efforts de pénétration des sociétés québécoises sur ces marchés.

En janvier et février, M. MacDonald s'est rendu à Genève, en Suisse, pour rencontrer la mission canadienne au G.A.T.T.[1] ainsi que des dirigeants de cette organisation afin de faire le point sur l'évolution de la huitième ronde des négociations multilatérales amorcées en Uruguay en 1986. Il a poursuivi son voyage jusqu'à Davos pour participer au symposium annuel de la Fondation économique mondiale. Plusieurs chefs d'entreprise du Québec étaient également présents à cet événement, véritable sommet international qui réunit des dirigeants politiques de plusieurs pays et des centaines de gens d'affaires de la communauté économique mondiale.

Le voyage en Asie comprenait trois volets : une mission « grandes entreprises » composée de 11 sociétés ayant des projets avancés dans les pays visités (Hong-Kong, Malaisie, Singapour, Thaïlande) ; une mission commerciale de prospection et de suivi composée de cinq P.M.E. québécoises ; et la mission dite « Événement-Singapour », composée de 10 dirigeants d'entreprises québécoises sélectionnées dans le cadre d'un concours. Selon les renseignements fournis par les entreprises, ces trois missions ont généré des contrats à court et à moyen terme pour une valeur de 15 000 000 $. M. MacDonald a profité de l'occasion pour inaugurer le bureau de la délégation commerciale du Québec à Singapour qui dessert l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

Quant à la mission en France dans le cadre du Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris (Le Bourget), elle a entre autres permis l'annonce de six accords industriels entre sociétés françaises et québécoises du domaine de l'aérospatiale. Le Ministre a alors également communiqué la nomination d'un second groupe de huit conseillers du Commerce extérieur. De pair avec les conseillers économiques du Québec en poste à Paris, ces gens d'affaires québécois vivant à l'étranger travailleront, à titre bénévole, au développement des échanges économiques et technologiques entre le Québec et le marché français.

Par ailleurs, l'adjoint parlementaire du Ministre en matière de développement technologique, le Dr Guy Rivard, a présidé, pour la deuxième année consécutive, une mission en Europe de l'Est afin de renforcer les liens de coopération économique et technologique du Québec avec cette région.

M. MacDonald a également poursuivi sa tournée régionale amorcée l'année précédente en visitant notamment Joliette, Matane, Rimouski et Sept-Îles. Ces rencontres lui permettent à la fois de faire connaître aux gens d'affaires les services offerts par le Ministère et de prendre connaissance des besoins spécifiques de chaque région.

M. MacDonald a par ailleurs présidé la signature d'un accord de collaboration technologique entre le Massachusetts Institute of Technology de Boston et 10 P.M.E. québécoises dans le cadre de l'Industrial Liaison Program, un programme d'échange international qui regroupe plus de 300 entreprises de haute technologie provenant de 19 pays. Grâce à cet accord, le Québec ouvre un pont de coopération technologique avec l'une des régions les plus avancées du monde sur le plan scientifique.

Dans cette même optique, le Ministre a ouvert de nouveaux canaux privilégiés entre le Québec et quatre des principales agglomérations technologiques du monde. Outre la région de Boston, il s'agit de l'État de New York, de la Californie et de la région de Philadelphie. Un groupe de travail, présidé conjointement par M. Vincent Tese, directeur du développement économique de l'État de New York et par M. MacDonald, a été formé pour étudier les rapports de coopération possibles entre cet État et le Québec, particulièrement dans les secteurs des matériaux supraconducteurs, des biotechnologies et des techniques de santé publique. En Californie, le Ministère participe au Southern California Technology Executives

1 G.A.T.T. : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Gouvernement du Québec
Ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique

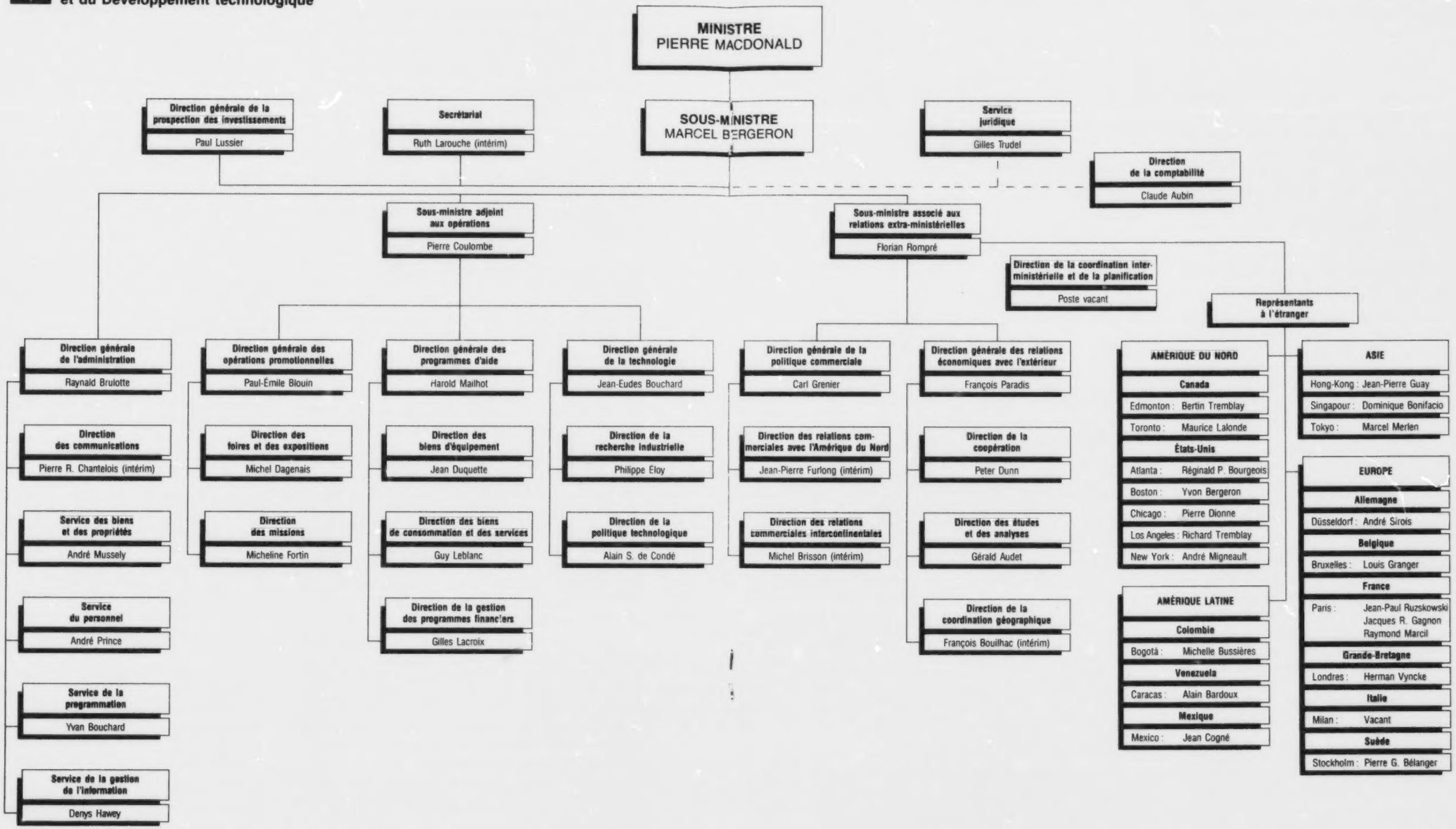

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
MARS 1988

Network afin de développer les collaborations entre les entreprises québécoises et celles de cette mégalopole de la haute technologie qui partagent des intérêts convergents dans plusieurs secteurs, notamment l'avionnerie, l'aérospatiale, l'électro-optique et le laser ainsi que la micro-électronique. Quant à la région de Philadelphie, qui a accompli au cours des dernières années un remarquable revirement économique centré sur la petite entreprise, le Ministre y a établi des liens qui permettront au Québec d'effectuer des percées prometteuses, entre autres dans les secteurs de la médecine, de la pharmacologie et des matériaux composites.

De concert avec son homologue fédéral, M. Frank Oberle, M. MacDonald a dressé le bilan de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique. Signée en 1985, cette entente a entraîné des investissements de plus de 28 000 000 $ dans des entreprises québécoises appartenant aux secteurs de pointe et dont plusieurs sont situées en région.

En outre, en collaboration avec Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures du Canada, le Ministre a inauguré le premier Forum francophone des affaires, qui a réuni au Québec 117 représentants des secteurs économique et commercial de 23 pays francophones en développement, accueillis par une cinquantaine de « parrains » québécois. On prévoit que cette rencontre pourrait entraîner des retombées économiques de plus de 240 000 000 $.

Au cours de cette année, M. MacDonald a fait connaître le leadership du Québec et de la région de Montréal dans le secteur de l'aérospatiale, de concert avec divers partenaires de la région, afin que la future Agence spatiale canadienne y soit située. Pour que le Canada devienne un interlocuteur international valable en matière spatiale, cette agence doit être installée au sein d'une région qui possède une masse critique, de manière à pouvoir s'associer étroitement au milieu universitaire et aux entreprises privées. Il s'avère que Montréal correspond à ce profil, en plus de projeter une image de multiculturalisme et d'internationalisme.

Par ailleurs, en février 1988, le Conseil des ministres a nommé les membres du Conseil d'administration du Parc technologique du Québec métropolitain. Placée sous la responsabilité du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, cette société sans but lucratif a été mise sur pied pour favoriser la venue d'entreprises de pointe dans la région de Québec.

Signalons de plus que, tout au cours de l'année, M. MacDonald, en tant que président du Sous-comité ministériel sur la libéralisation des échanges, a assuré la coordination au niveau politique du dossier des négociations commerciales internationales, notamment en ce qui concerne l'Accord de libre-échange.

2. La politique commerciale

L'Accord de libre-échange, les négociations commerciales multilatérales, la réduction des obstacles au commerce interprovincial et les problèmes d'accès des exportateurs québécois aux marchés étrangers ainsi que ceux des producteurs étrangers au marché québécois ont retenu l'attention du Ministère au cours de l'année 1987-1988. Ces dossiers revêtent une importance capitale pour l'économie québécoise en raison surtout de l'exiguïté du marché local.

Les négociations commerciales internationales

Dans le cadre des mécanismes mis en place par le Gouvernement, le Ministère a participé activement à la coordination des travaux visant à définir la position du Québec dans le contexte des négociations commerciales bilatérales Canada-États-Unis et de l'Accord de libre-échange qui en est résulté. Il a été associé étroitement à la préparation et au suivi des réunions fédérales-provinciales des Premiers ministres et à celles du Comité fédéral-provincial permanent sur les négociations commerciales (Comité Reisman) et des groupes de travail traitant de sujets spécifiques. Il a également préparé plusieurs analyses qui ont permis au Québec de prendre position sur les enjeux des négociations et de l'Accord lui-même.

Le Ministère a également contribué de façon importante à la préparation et au suivi des travaux de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, qui a examiné le dossier de la libéralisation des échanges. Il a aussi préparé l'interpellation qui a eu lieu sur le même sujet à l'Assemblée nationale en mai 1987. Afin d'informer la population, le ministre MacDonald a rendu publics un document intitulé *La Libéralisation des échanges avec les États-Unis : une perspective québécoise* ainsi qu'un document synthèse traitant de la position québécoise sur cette question.

Les négociations commerciales multilatérales, menées sous l'égide du G.A.T.T., ont également été l'objet de travaux préliminaires au sein du Ministère. Ces négociations n'ont véritablement commencé qu'au début de 1988, l'année précédente ayant surtout été consacrée à l'organisation et à la définition des mandats des divers groupes de travail.

Les obstacles au commerce interprovincial

Depuis 1985, des efforts se font en vue d'en arriver à des ententes visant à réduire ou à éliminer les obstacles au commerce entre les provinces. Le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de ce dossier ; toutefois, c'est le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique qui a le mandat de coordonner les travaux à ce sujet et de représenter le Québec au sein du groupe de travail fédéral-provincial formé à ce propos.

Les Premiers ministres fédéral et provinciaux sont convenus, en novembre 1987, de donner un nouvel élan à ce dossier afin d'ouvrir davantage le commerce entre les partenaires du marché commun canadien. Deux groupes de négociation se sont réunis pour élaborer des ententes sur la libéralisation du commerce des boissons alcooliques et sur les marchés publics. Des consultations ont également été entreprises quant à l'opportunité de former des groupes de négociation sur la mobilité professionnelle et sur la normalisation.

L'accès aux marchés étrangers

En ce qui a trait aux conditions d'accès aux marchés des États-Unis, le Ministère a été très actif dans le dossier des mesures de remplacement de la taxe fédérale à l'exportation de bois d'œuvre. Il y a eu négociation entre le Canada et les États-Unis afin d'obtenir, entre autres, la réduction ou l'élimination de la taxe en fonction des mesures de remplacement proposées par les provinces. Les exportateurs de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique sont exemptés de cette taxe depuis décembre dernier, alors que celle sur les exportations québécoises est passée de 15 à 8 % le 1er avril 1988 pour tenir compte de l'augmentation des droits de coupe décrétée depuis la révision de la politique forestière du Québec.

Le projet de loi omnibus sur le commerce aux États-Unis a aussi fait l'objet d'analyses afin d'en évaluer les conséquences sur le commerce extérieur du Québec. Bien que la loi adoptée soit moins protectionniste que les projets proposés, elle suscite néanmoins des craintes concernant, entre autres, les pouvoirs discrétionnaires confiés à l'Administration et au Président américains ainsi que les nouvelles dispositions relatives aux subventions, aux droits compensateurs et à l'antidumping.

Le Ministère a aussi joué un rôle dans le dossier de la réexportation vers le marché américain de vin importé en vrac et embouteillé au Québec. Une entente avec les États-Unis a finalement été conclue en juin 1988. Les entreprises québécoises pourront donc embouteiller ici et commercialiser aux États-Unis du vin importé en vrac d'un pays tiers.

D'autres dossiers d'accès au marché américain ont retenu l'attention du Ministère au cours de 1987-1988, notamment les efforts de la Coalition américaine contre les exportations canadiennes d'électricité, l'enquête américaine sur la vulnérabilité de la sécurité nationale des États-Unis aux importations de pétrole et de produits pétroliers, l'enquête antidumping sur les exportations canadiennes de potasse et la révision du droit compensateur américain sur les importations de porc vivant.

Les politiques commerciales des autres pays avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales ont aussi fait l'objet d'analyses. Celles-ci ont surtout porté sur les politiques de la Communauté économique européenne (C.E.E.), des pays de l'Association européenne de libre-échange, du bassin du Pacifique, du Japon et des pays de l'Est. Une importance particulière a été accordée au projet de marché unique de la C.E.E. et de ses conséquences sur nos relations commerciales avec les pays membres.

Le Ministère a également été associé de très près à la préparation de la première réunion du Forum des Gouverneurs des États américains et des Premiers ministres provinciaux sur le commerce, qui a eu lieu à Traverse City, Michigan, en juillet 1987. Les dossiers de politique commerciale ont également fait l'objet de discussions lors de rencontres fédérales-provinciales ou interprovinciales, dont celles des Premiers ministres ainsi que celles des ministres et sous-ministres du Commerce extérieur.

L'accès au marché québécois

En matière d'accès des producteurs étrangers au marché québécois, le Ministère a exercé un suivi étroit, formulé des avis et participé à la définition de la position québécoise concernant l'enquête antidumping visant la firme Hyundai, les mesures de contingentement sur les importations de chaussures et de vêtements et le litige entre le Canada et la C.E.E. sur la viande bovine.

Un dossier en particulier a mobilisé une partie importante des énergies, soit celui du litige entre le Canada et la C.E.E. sur la pratique des monopoles provinciaux des alcools. Le Ministère en a assuré la coordination, de concert avec les ministères et organismes visés et avec le gouvernement fédéral.

Le Ministère est en outre intervenu dans la préparation de dossiers de soutien, à portée générale ou spécifique, reliés aux échanges commerciaux internationaux. Il a amorcé l'élaboration d'un modèle de détermination des conséquences macro-économiques des changements aux régimes commerciaux ; il a également mené un certain nombre d'autres études, notamment sur l'arbitrage international, sur la politique tarifaire et les questions douanières ainsi que sur l'endettement des pays en développement. À cet effet, à la suite de la recommandation de M. Robert Bourassa lors du Sommet de la francophonie, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique participe à un groupe de travail interministériel qui élabore une formule permettant de tenir compte de la fluctuation du coût des matières premières dans l'établissement du niveau de remboursement de la dette de certains de ces pays.

3. L'expansion des marchés extérieurs

L'environnement international

Les espoirs largement partagés d'une accélération de la croissance de l'économie mondiale en 1986 et en 1987 ont été déçus. L'incertitude mondiale en ce qui concerne l'évolution des taux de change, les problèmes de la dette de certains pays en développement et les déficits (commerciaux et budgétaires) des États-Unis ont amené les entreprises à investir moins que prévu. Le volume total du commerce mondial des marchandises a augmenté de 3,5 % en 1986 et de 5 % en 1987, alors que la production croissait de 3,3 % en 1986 et en 1987.

C'est l'accélération de la croissance du commerce mondial des produits manufacturés (5,5 % contre 3,5 % en 1986) qui a été le moteur principal de l'expansion du commerce en 1987, ce groupe de produits représentant les deux tiers du commerce mondial. Parmi les secteurs en rapide expansion en 1987 figurent les produits de l'électronique et les produits chimiques qui ont compté pour 12 % et 13,5 % respectivement du commerce des produits manufacturés.

Les exportations de produits agricoles ont également contribué à cette expansion avec une progression de 4,5 % en 1987 par rapport à une décroissance en 1986. Les produits minéraux n'ont progressé que de 1 % en volume, et ce, en grande partie en raison du pétrole.

Calculés en valeur, les échanges de produits minéraux ont augmenté de 15 %, les produits agricoles de 9 % et les produits manufacturés de 18,5 %, pour un accroissement global de 16,5 % du commerce mondial. Cette évolution s'explique par l'augmentation du volume des marchandises, la hausse des prix en dollars du pétrole et de certaines matières premières, l'appréciation de certaines grandes monnaies par rapport au dollar et l'incidence des taux nationaux d'inflation sur les prix en dollars.

Les exportations totales des pays industrialisés ont progressé en valeur de 17,3 % (4 % en volume) et leurs importations de 17,8 % (5,1 % en volume). Les pays en développement affichaient une croissance en valeur de leurs exportations de 21,5 % (5,7 % en volume) et de 16,6 % pour les importations (2 % en volume).

Les États-Unis, la Norvège et l'Irlande ont augmenté le volume de leurs exportations d'au moins 10 %. Les importations progressaient fortement au Portugal et en Espagne alors qu'elles diminuaient en Norvège, au Danemark et en Australie.

La Corée, Taiwan, Hong-Kong et Singapour affichent une progression du volume de leurs exportations et importations, considérées ensemble, de plus de 20 %. Sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, les pays membres de l'OPEP voient le volume de leurs exportations diminuer de 2 % en 1987. Leurs importations affichent une diminution moindre qu'en 1986.

Enfin, il apparaît que les conséquences attendues de la variation des taux de change entre 1985 et 1986 ne se soient pas concrétisées, notamment sur le plan du volume des importations. En effet, dans de nombreux pays dont la monnaie s'est appréciée, l'expansion des importations a été moindre en 1987 que là où la monnaie s'est dépréciée.

Les déséquilibres extérieurs s'accentuent en 1987. En effet, le financement du déficit du compte courant américain (160 700 000 000 $, une augmentation de 13,7 % par rapport à 1986) constitue un problème majeur à court terme de même que les balances extérieures fortement excédentaires du Japon et de la République fédérale allemande, dont l'ajustement s'impose avec acuité.

Les exportations internationales du Québec

Les exportations internationales du Québec ont augmenté de 1,6 % en 1987, pour atteindre 20 200 000 000 $, continuant ainsi la tendance amorcée lors de la reprise économique de 1983. La progression aurait cependant été beaucoup plus importante si l'usine d'automobiles de Boisbriand n'avait fermé pendant quelques mois au printemps de 1987 pour procéder à la modification de sa ligne de montage. Cette fermeture a eu pour conséquence de diminuer de près de 1 000 000 000 $ les exportations québécoises d'automobiles. Si celles-ci étaient exclues des statistiques, la progression des autres exportations atteindrait 6,9 %. Les importations internationales du Québec ont, de leur côté, augmenté de 1 500 000 000 $ (7,1 %), venant ainsi gonfler le déficit commercial à plus de 2 700 000 000 $, soit une augmentation de 1 200 000 000 $.

Les États-Unis demeurent, et de loin, la principale destination des exportations québécoises. Leur valeur était de 15 600 000 000 $ en 1987, soit une faible hausse de 1,25 %. La taille et la proximité de ce marché expliquent qu'il accapare 77,3 % de nos exportations.

Par contre, les livraisons vers la Communauté économique européenne ont connu une progression beaucoup plus importante (8 %) en 1987 : elles ont atteint 2 100 000 000 $, ce qui fait de cette région notre second partenaire commercial avec 10,5 % des exportations. Plusieurs des principaux clients du Québec s'y trouvent, notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale, la France et l'Italie. C'est en direction de l'Italie et du Royaume-Uni que les exportations québécoises ont connu les plus fortes augmentations, soit respectivement 18,5 % et 15,7 %.

Les exportations vers l'Asie ont augmenté de 1 % par rapport à 1986, totalisant 941 800 000 $, soit 4,6 % des exportations internationales du Québec. Le Japon a retrouvé son rang habituel de cinquième client commercial du Québec, grâce à un accroissement de ses achats de 12,7 %. À l'exception de Singapour, où une baisse de 47,3 % a été enregistrée, les nouveaux pays industrialisés de l'Asie ont tous augmenté leurs achats. La hausse est de 52,1 % pour Taiwan, de 21,1 % pour la Corée du Sud et de 5 % pour Hong-Kong. Quant à la République populaire de Chine, ses importations ont diminué de 36,2 %. Par ailleurs, les exportations québécoises vers l'Océanie ont fléchi de 19,1 % en 1987.

Enfin, tant l'Amérique latine que la région de l'Afrique et du Moyen-Orient ont de nouveau diminué leurs achats de produits québécois. Cette baisse est de 5,2 % et de 9,8 % respectivement. En fait, le problème de la dette reste un des principaux facteurs influant sur le commerce avec l'Amérique latine. Par contre, la très mauvaise année qu'ont connue les exportateurs québécois en Algérie (une baisse de 53,8 %) a amené une diminution de 47 700 000 $ des exportations vers ce pays, alors que la baisse globale observée en Afrique est de 56 400 000 $.

Sur une base sectorielle, notons que le papier à imprimerie (3 050 000 000 $), l'aluminium (1 900 000 000 $) et les automobiles (975 000 000 $) constituent les trois premiers groupes de produits exportés en 1987. La plupart des principaux produits exportés ont connu des augmentations appréciables. Signalons les pâtes de bois (32,1 %), l'aluminium (24,9 %), les tubes électroniques et semi-conducteurs (21,7 %), les moteurs d'avions et pièces (19,5 %), l'électricité (18,2 %) ainsi que le cuivre et ses alliages (13,6 %). La principale baisse est celle déjà notée : en raison de la fermeture temporaire de l'usine de Boisbriand, les exportations de véhicules automobiles ont diminué de 49,1 % en 1987.

Les interventions du Ministère

Le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique appuie les entreprises québécoises dans leurs efforts d'exportation de technologies, de biens et de services. Il met à leur disposition des services-conseils, des programmes d'aide financière, des cours et des séminaires de même qu'il organise des missions et des participations à des foires à l'extérieur du Québec. Le Ministère fait également la promotion des produits culturels et participe à la prospection d'investissements étrangers.

— Les services-conseils

Afin de favoriser chez les entrepreneurs québécois une plus grande ouverture au commerce extérieur et l'accroissement des connaissances et des compétences en matière d'exportation, le Ministère a continué d'offrir, en 1987-1988, des cours et des séminaires couvrant l'éventail le plus large possible des réalités auxquelles font face les exportateurs québécois.

Ainsi, 10 sessions du cours « Introduction au commerce international » ont été offertes à Montréal, à Québec et en région. Ce cours traite des techniques administratives à l'exportation, du financement des exportations, du rôle des intermédiaires, du marketing international, de la formation de consortiums et de la méthodologie de participation à des foires commerciales. Pendant l'exercice 1987-1988, en plus de la version anglaise du cours d'introduction au commerce extérieur, deux nouveaux cours ont été ajoutés : « Le négociant international » présente les données de base nécessaires à toute transaction internationale, notamment le rôle et les services des maisons de commerce et des négociants internationaux ; « Le transport dans la mise en marché du produit » examine les divers modes de transport, la tarification, les documents et les intermédiaires, et fournit des notions permettant de contrôler la gestion du transport à l'exportation.

En outre, 23 séminaires ont été organisés pour faire connaître le potentiel de certains marchés et la manière de les aborder ainsi que pour sensibiliser les gens d'affaires à la nécessité des transferts de technologie. Ces séminaires sont donnés par des conférenciers étrangers et des personnes-ressources de calibre international. Au total, 3 000 personnes ont assisté à ces activités de formation.

Ces activités ont été réalisées conjointement avec des associations du milieu des affaires, divers consulats, l'entreprise privée et quelques autres organismes, ce qui témoigne de l'excellente collaboration entre le secteur privé et le Ministère. Parmi ceux-ci, soulignons l'apport de l'Association des manufacturiers canadiens, de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, de l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec, du Centre de transport international des marchandises et de l'École nationale de l'administration publique.

Par ailleurs, le Ministère offre à l'entrepreneur des services-conseils, un support technique et une assistance financière qui tiennent compte des problématiques particulières de son secteur d'activité, et ce, pour toute question touchant l'exportation ou les transferts de technologie. C'est pourquoi, en 1987-1988, 850 entreprises ont été visitées afin d'évaluer les besoins et le potentiel des secteurs en termes d'expansion des marchés, de commercialisation, de diversité des produits exportables et des possibilités de transferts technologiques.

— Les programmes d'aide financière à l'exportation

Selon l'entente qui lie la Société de développement industriel du Québec et le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, ce dernier doit être consulté pour toute demande de financement à l'international. En 1987-1988, le Ministère a ainsi fait des recommandations sur 32 projets dans le cadre des programmes de la S.D.I. (Crédit à l'implantation, Financement des exportations et Formation de consortium).

Pour sa part, le Ministère dispose de plusieurs programmes d'aide pour appuyer les efforts d'expansion des entreprises québécoises. Ce sont les programmes d'Aide à la promotion des exportations (APEX), le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T., le programme Acheteurs étrangers et le programme d'Aides financières au titre du développement des exportations.

• *Les programmes APEX*

Les programmes APEX (Aide à la promotion des exportations) appuient les entreprises du Québec pour la pénétration de marchés extérieurs. Ils s'adressent aux manufacturiers, aux consortiums, aux agents exportateurs, aux industries culturelles, aux sociétés de services-conseils et aux sociétés de construction. APEX-Prospection vise à fournir une aide financière aux entreprises pour prospecter et développer de nouveaux marchés, conclure des accords industriels ou participer à des expositions commerciales hors du Québec. APEX-Marketing offre à l'entreprise québécoise la possibilité de développer et d'expérimenter durant un an une stratégie de marketing sur un marché étranger précis avant d'y procéder à une implantation permanente.

Au cours de 1987-1988, les programmes APEX ont fait l'objet d'une révision structurelle et normative pour tenir compte de l'évolution des besoins des entreprises. Les réformes proposées visent à offrir une plus grande complémentarité avec les différents autres programmes d'aide, notamment le Programme de développement des marchés extérieurs (P.D.M.E.) et le Programme des projets de promotion (P.P.P.) du ministère des Affaires extérieures du Canada ainsi que les programmes de la S.D.I. en matière d'exportation. Ce nouveau programme APEX entre en vigueur dès le début de l'exercice financier 1988-1989.

En 1987-1988, le Ministère a reçu 567 demandes d'aide individuelle. De ce nombre, 273 ont été approuvées dans le cadre d'Apex-Prospection pour un montant total de 1 167 400 $ en subventions ; 50 % de ces projets d'exportation visaient le marché nord-américain, 24 % l'Europe et 26 % les autres régions du monde. Cent vingt-six projets concernaient la participation à des expositions, 129 la prospection de nouveaux marchés et 18 la négociation d'accords industriels. Pour le programme Apex-Marketing, 40 projets ont été retenus, comportant des subventions totales de 1 447 500 $; 77 % des projets visaient les marchés de l'Amérique du Nord, 13 % l'Europe et 10 % le reste du monde.

Les données recueillies auprès des entreprises indiquent qu'elles ont réalisé des ventes sur place de 45 600 000 $ et des ventes anticipées sur 12 mois de 156 300 000 $. Les principaux pays importateurs en 1987-1988, selon l'importance des ventes prévues pour 12 mois, sont les États-Unis et le reste du Canada, l'Allemagne, le Japon, la France, l'Algérie, l'Angleterre et la Chine.

• *Le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T.*

Ce programme d'aide à l'industrie vise à favoriser le développement de la coopération technique, industrielle et économique entre le Québec et la France. Deux entités administratives sont en cause : au Québec, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique et, en France, l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.). L'A.C.T.I.M. et le M.C.E.D.T. ont une responsabilité conjointe dans la préparation et l'exécution de chaque intervention et se partagent également les frais.

Le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T. s'adresse en particulier aux petites et aux moyennes entreprises québécoises et françaises. Les opérations organisées visent le développement de ces entreprises, la priorité étant accordée aux actions susceptibles de conduire à la conclusion d'accords industriels tels la fabrication sous licence, la création de sociétés en coparticipation entre partenaires d'un même secteur d'activité, la vente ou l'achat de savoir-faire, l'exploitation d'un procédé ou la création de filiales.

En 1987-1988, 36 missions québécoises, regroupant 61 participants, se sont rendues en France alors que 47 missions françaises, réunissant 75 participants, sont venues au Québec. Comme résultats préliminaires de ces échanges, on relève, en 1987-1988, la création de 10 sociétés, dont 9 au Québec et 1 en France ; 13 transferts de savoir-faire, dont 12 de la France vers le Québec et 1 du Québec vers la France ; 3 accords croisés pour la fabrication de produits sous licences ou en coparticipation, ou l'exploitation de procédés, ainsi que 5 accords commerciaux. Trente-cinq entreprises ayant bénéficié du programme en 1987-1988, dont 15 québécoises et 20 françaises, sont engagées dans ces accords.

• *Le programme Acheteurs étrangers*

L'établissement de liens favorisant l'exportation nécessite souvent la venue au Québec d'acheteurs et

d'agents étrangers. Le Ministère met à la disposition des entreprises le programme Acheteurs étrangers afin d'aider à établir des relations commerciales entre des fournisseurs québécois de biens et de services et des clients étrangers, et ce, en facilitant la venue au Québec de ces derniers. Ce programme s'adresse soit aux fournisseurs québécois qui invitent de nouveaux clients au Québec, soit à des acheteurs ou agents étrangers qui veulent venir au Québec rencontrer de nouveaux fournisseurs potentiels.

Au cours de cet exercice budgétaire, 141 demandes ont été acceptées, pour un total de 219 767 $ en aides financières. Cinquante-sept acheteurs étaient intéressés par des biens de consommation, 25 par des biens industriels et 59 par des produits du secteur des industries culturelles. Ces acheteurs venaient principalement de l'Europe, des États-Unis, de l'Amérique du Sud et du Japon.

- *Le programme COMEX*

Ce programme vise à accroître le nombre de gestionnaires qualifiés en commerce international et à répondre ainsi aux besoins des entreprises qui exportent ou veulent exporter. Il permet à de jeunes diplômés universitaires d'acquérir une expérience pratique de la gestion des exportations dans des entreprises et il facilite leur intégration en milieu de travail.

En 1987-1988, 16 jeunes diplômés ont profité de ce programme, pour un montant de 157 000 $. Les secteurs représentés sont notamment le vêtement, le meuble, l'électronique et l'informatique, les services-conseils et financiers, le bâtiment, la fabrication de produits en métal et de machines ainsi que les industries du cuir et du textile. Depuis le début du programme, en 1985, un stagiaire sur deux a obtenu un emploi permanent dans le domaine du commerce international.

Notons que COMEX a été intégré au nouveau programme APEX-Emploi, qui vise la création d'emplois permanents en matière de commercialisation internationale au sein des P.M.E. québécoises ; ce programme est entré en vigueur le 1er avril 1988.

- *Le programme d'Aides financières au titre du développement des exportations*

Pour des projets internationaux d'envergure, et lorsque les retombées économiques le justifient, le Ministère peut accorder des aides financières à des entreprises québécoises pour leur permettre de concurrencer des sociétés étrangères.

En 1987-1988, cette forme d'intervention a permis à des entreprises de bénéficier de subventions pour 274 000 $. Elle a, de ce fait, facilité la réalisation de 6 projets dont les retombées économiques prévues seraient de l'ordre de 80 000 000 $. Les marchés se situaient en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe.

— Les missions, les foires et les expositions

Pour assurer une plus grande pénétration des produits, des technologies et des services québécois sur les marchés extérieurs, le Ministère organise, en collaboration avec les entreprises, diverses activités de groupe qui les mettent en contact avec des distributeurs et des acheteurs désireux d'importer des biens ou des services québécois et des entreprises étrangères intéressées à importer ou à exporter des technologies nouvelles ou à négocier des accords industriels.

En 1987-1988, 43 missions commerciales ont été organisées, permettant à 259 représentants d'entreprises québécoises de connaître des marchés étrangers qui offrent un bon potentiel. Notons que 90 % des participants en étaient à leur première expérience sur ces nouveaux marchés, qu'il s'agisse de développement commercial ou de transferts de technologie. Les missions se sont rendues aux quatre coins du monde : 16 ont été réalisées en Europe, 9 en Asie et en Océanie, 8 en Amérique du Nord, 7 en Amérique latine et 3 en Afrique et au Moyen-Orient. Parmi les secteurs représentés, soulignons les transports, l'aérospatiale, l'électronique, l'informatique, l'instrumentation et les biotechnologies.

Dans l'ensemble, ces missions ont permis aux représentants des entreprises d'identifier 1 591 contacts sérieux. De plus, 109 agents ou distributeurs ont été recrutés et des négociations se poursuivent auprès de 247 autres intermédiaires. Ces activités ont engendré des ventes sur place de 2 900 000 $ et des ventes potentielles sur 12 mois de 410 000 000 $. Elles ont aussi permis la conclusion de 45 accords industriels tandis que 220 autres sont présentement en négociation.

À l'inverse, 69 missions de visiteurs étrangers, regroupant 483 participants, ont été accueillies. Ceux-ci ont acheté sur place des biens et des services évalués à 11 900 000 $ et les prévisions d'achat sur 12 mois sont de 5 600 000 $ additionnels. Vingt-cinq missions provenaient de l'Asie et de l'Océanie, 12 de l'Afrique et du Moyen-Orient, 12 de l'Europe, 8 de l'Amérique du Nord et 12 de l'Amérique latine.

Le Ministère a aussi accueilli en 1987-1988 une trentaine de missions gouvernementales et institutionnelles. Parmi les plus importantes sur le plan des retombées économiques, soulignons les visites des représentants de la Chine, du Pakistan, de l'Argentine, du Venezuela, du Maroc, de la Grande-Bretagne et du Portugal. Il a également poursuivi la gestion du volet économique des missions de coopération tech-

nique. Ce sont des missions qui permettent aux ministères et organismes québécois de mettre au point avec des partenaires étrangers des projets de collaboration ayant des retombées importantes pour le Québec. En 1987-1988, 50 missions de ce genre ont été réalisées.

Le Ministère a par ailleurs organisé 37 participations de groupe à des expositions commerciales, soit 27 aux États-Unis, 9 en Europe et 1 en Asie. Ces activités ont regroupé 260 entreprises dont 65 % peuvent être considérées comme des débutantes dans le domaine de l'exportation. Cette concentration vers le marché américain s'explique en grande partie par la vitalité économique de ce pays, par l'existence de taux de change encore à l'avantage des exportateurs canadiens ainsi que par le fait que ce pays offre un débouché commercial exceptionnel pour les entreprises prêtes à s'initier à l'exportation.

Ces expositions concernaient notamment les secteurs des technologies de pointe (aéronautique et aérospatiale, télécommunications, informatique, biotechnologies, équipement médical) ainsi que de la production de biens d'équipement et de consommation (équipement agricole, forestier et d'épuration des eaux, ameublement de bureau, matériaux de construction, articles de sport, vêtement). Elles ont engendré des ventes sur place de près de 1 000 000 $ pour l'ensemble des entreprises et 171 agents et distributeurs y ont été recrutés. Les ventes potentielles au cours de la prochaine année sont évaluées par les entreprises à environ 46 500 000 $.

Bilan des activités d'expansion des marchés en 1987-1988

Activités et programmes	Grand total	Amérique du Nord	Europe	Afrique, Amérique latine, Asie et Océanie	Participants	Distributeurs recrutés	Ventes sur place[3] (000 000 $)	Ventes projetées sur 12 mois[3] (000 000 $)
Expositions commerciales	37	27	9	1	260	171	0,9	46,5
Missions commerciales	43	8	16	19	259	109	2,9	410,0
Accueil de visiteurs étrangers	69	8	12	49	483	—	11,9	5,6
Total des activités organisées par le Ministère	**149**	**43**	**37**	**69**	**1 002**	**280**	**15,7**	**462,1**
APEX[1]-Prospection	273	137	67	69	n.d.	n.d.	45,6	156,3
APEX-Marketing	40	31	5	4	n.d.	n.d.		
A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T.[2]	83	—	83	—	136	—	—	—
Acheteurs étrangers	141	43	64	34	141	—	n.d.	n.d.
Développement des exportations	6	—	1	5	n.d.	—	—	80,0[4]
Total des projets individuels acceptés	**543**	**211**	**220**	**112**	**237**	**n.d.**	**45,6**	**236,3**

1 APEX : Aide à la promotion des exportations.

2 A.C.T.I.M. : Agence pour la coopération technique, industrielle et économique ; missions québécoises et françaises.

3 Information obtenue des entreprises.

4 Ventes projetées liées à la durée des contrats ; peut dépasser 12 mois. Information obtenue des entreprises.

— La promotion des produits culturels

Les activités du Ministère ont été particulièrement variées, en 1987-1988, pour ce qui touche le secteur des industries culturelles. La promotion des produits de ce secteur sur les marchés étrangers a été poursuivie, entre autres par la coordination de la présence de 11 sociétés québécoises au Marché international des programmes de télévision (MIP-TV) en France, de 45 maisons d'édition du Québec à la Foire du livre de Francfort et de 25 sociétés québécoises au Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) à Cannes. Le Ministère a aussi coordonné la participation québécoise au Festival du film de Cannes, au Festival du film de Berlin et à Location Expo, à Los Angeles.

Le Ministère a de plus contribué à la venue au Québec de 59 acheteurs étrangers à l'occasion du Festival du film de Montréal, véritable marché de l'industrie cinématographique québécoise pour les impresarios et cinéastes étrangers.

Il a aussi appuyé financièrement les efforts des entreprises du secteur culturel désirant pénétrer de nouveaux marchés. Cinquante projets d'exportation ont été acceptés dans le cadre du programme APEX-Prospection et des recommandations ont en outre été transmises à divers organismes, dont la S.O.D.I.C.C. et la S.D.I.

Par ailleurs, le Bureau d'accueil des cinéastes étrangers a collaboré à la réalisation de 23 projets de tournage au Québec dont 6 se sont déjà concrétisés. Le tournage de deux autres films est prévu pour l'automne 1988.

La Direction des industries culturelles a été transférée à la Société générale des industries culturelles à la suite du décret ministériel du 30 mars 1988.

— La prospection d'investissements étrangers

Mettant à profit sa compétence internationale et son réseau de conseillers à travers le monde, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique collabore aux activités de divers intervenants pour la prospection d'investissements étrangers. Pour mener à bien son mandat, il se doit d'identifier à la fois les régions et les secteurs prometteurs.

Cette année, il a participé à divers événements spéciaux, notamment une mission spécialisée en biomédical dans les pays scandinaves, des séminaires de promotion du Québec auprès d'investisseurs industriels potentiels en Allemagne et en Autriche, les activités du SO/CAL/TEN (Southern California Technology Executives Network) ainsi que le colloque international sur le capital de risque tenu à Boston à la suite de la Conférence des Gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'est du Canada.

Le Ministère a aussi collaboré avec des ministères fédéraux, des commissariats industriels et des chambres de commerce à des activités variées, dont des missions commerciales et technologiques et des séminaires en Italie et aux États-Unis, des missions promotionnelles de Montréal en France, le séminaire de la Communauté urbaine de Montréal auprès des industriels et financiers japonais en poste à New York ainsi qu'au Congrès Réseau tenu dans le cadre du salon international Le Monde des affaires à Montréal.

Le Ministère a aussi accueilli sept missions de groupes d'industriels investisseurs potentiels, entre autres celles de la Chambre de commerce d'Osaka et de deux groupes de la région de Lyon et des Vosges. Il a également reçu plusieurs industriels effectuant des démarches préliminaires sur une base individuelle. Ces diverses interventions ont suscité le traitement de 200 dossiers d'investissements.

— La représentation à l'extérieur

En plus de soutenir les interventions du Ministère sur les plans des exportations, du développement technologique et de la prospection d'investissements étrangers, les services des représentants économiques du Québec à l'étranger ont été sollicités par d'autres ministères, organismes et gens d'affaires du Québec. Signalons l'appui aux 37 missions organisées par le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'aide fournie lors des 92 missions d'organismes gouvernementaux. Les conseillers et les attachés commerciaux ont aussi assisté plus de 1 800 gens d'affaires de passage dans leur territoire lors d'une mission ou d'une participation individuelle à une exposition commerciale ou industrielle.

En outre, lors de leur séjour au Québec pour leur réunion d'information annuelle, les conseillers économiques ont participé aux opérations Export-Action. Cette initiative du Ministère permet aux gens d'affaires de rencontrer individuellement les conseillers en poste dans les marchés qui les intéressent. Ils peuvent ainsi discuter de leurs projets d'exportation ou de transferts de technologie et obtenir l'information préliminaire et les conseils pratiques nécessaires pour les réaliser avec succès.

Pour la première fois cette année, ce sont trois opérations Export-Action qui ont eu lieu en mars 1988. Organisée avec la collaboration du Centre de commerce mondial de Montréal, la première s'est tenue pendant deux jours à Montréal ; d'une journée chacune, les autres ont eu lieu à Drummondville, avec la collaboration de la Chambre de commerce du comté de Drummond, et à Québec, grâce à la participation de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. Au total, les conseillers ont accordé 640 consultations, selon la répartition qui suit, comparativement à 317 l'an dernier.

Export-Action — Consultations par ville

	Mars 1988			
	Montréal	Drummondville	Québec	Total
Consultations effectuées	400	100	140	640

De plus, des conseillers ont participé au Forum Export-Action, organisé au cours de la première journée de l'événement à Montréal. Intitulé « La présence du Québec à l'étranger sur les marchés mondiaux d'exportation », le forum visait à analyser, à partir de l'expérience concrète des conseillers, la performance commerciale québécoise dans six des principales régions. Une centaine de gens d'affaires, de journalistes et de fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont assisté à cette table ronde.

4. Le développement technologique

Le contexte technologique au Québec

Le développement scientifique et technologique s'impose de plus en plus comme condition essentielle au progrès du Québec et, partant, au soutien du niveau de l'emploi. S'il ne veut pas rapidement se trouver en perte de vitesse face à la concurrence internationale, le Québec doit concentrer ses efforts sur la recherche et le développement afin de fabriquer des biens de meilleure qualité à meilleur coût.

Le Québec produit moins de 1 % de la technologie mondiale et ne consacre qu'environ 1,4 % de son P.I.B. à la recherche et au développement. Ces données, bien qu'inquiétantes, constituent une remontée importante par rapport aux années antérieures, le Québec se situant désormais au niveau de la moyenne canadienne. Le Québec est par surcroît à la tête des provinces en ce qui a trait aux mesures gouvernementales de soutien à la recherche et au développement.

Malgré tout, s'il veut pouvoir emboîter le pas à ses concurrents, le Québec doit sans tarder mobiliser les milieux concernés pour faire en sorte d'accélérer ses activités de recherche et de développement, d'inciter des entreprises étrangères à s'installer sur son territoire ou à créer des liens de coopération avec des sociétés québécoises ainsi que de favoriser les transferts technologiques et la création de nouvelles entreprises de technologie de pointe. Cette préoccupation oriente les actions du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique qui, au cours de 1987-1988, s'est notamment efforcé d'élaborer un plan d'action quinquennal en matière de développement technologique.

Les interventions du Ministère

Le Ministère voit à l'harmonisation des orientations et des activités relatives au développement technologique et favorise la consultation et la concertation des milieux gouvernementaux, industriels et universitaires concernés. Il élabore des politiques technologiques et contribue à l'accroissement de la recherche industrielle et au développement de la technologie. Le Ministère est aussi responsable de la gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique.

— Le développement de la recherche et de la technologie

Le Ministère joue un rôle de catalyseur en appuyant l'accroissement de la recherche industrielle ainsi que le développement et la diffusion de la technologie. Ses actions variées englobent tant des activités d'animation que de financement, de conseil et d'analyse, de manière à créer un environnement favorable aux initiatives des organismes de recherche et des entreprises, à inciter ces dernières à réaliser plus de recherche et de développement de même qu'à utiliser de nouvelles technologies plus productives.

En ce qui concerne la politique aérospatiale canadienne, filière technologique stratégique pour le Québec, le Ministère a procédé, en 1987-1988, à l'organisation et au suivi des réunions du Comité interministériel et du Comité technique en aérospatiale. Il a mis l'accent sur ses démarches pour la localisation de l'Agence spatiale canadienne à Montréal tout en poursuivant ses efforts de sensibilisation des entreprises québécoises et des organismes de recherche et de développement au programme spatial canadien, à la télédétection et à l'Agence spatiale européenne.

En plus de la création des ponts technologiques avec les régions de Boston et de Philadelphie et les États de New York et de la Californie, le Ministère a prêté attention à certains projets technologiques spéciaux de dimension mondiale, tels le projet de Superaccélérateur de particules (S.S.C.) transfrontalier Québec-États-Unis, le développement de la supraconductivité et des possibilités technologiques du Québec ainsi que le projet Tokamak dans le domaine du confinement magnétique.

Par ailleurs, le Ministère a participé activement aux travaux reliés à la politique nationale en matière de sciences et de technologie, politique élaborée en 1987, de concert avec le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes. Il a préparé les positions du Québec pour les conférences des ministres responsables des Sciences et de la Technologie et travaillé au sein de cinq groupes créés pour étudier l'accroissement de la recherche et du développement, les transferts technologiques, les technologies stratégiques dans le domaine des ressources, la recherche et le développement face au développement régional de même que l'aide technique, commerciale et financière en recherche et en développement.

Le Ministère a en outre préparé un document portant sur un plan d'action technologique quinquennal visant à mobiliser les milieux québécois concernés. Intitulé *La Maîtrise de notre avenir technologique : un défi à relever*, ce plan a été rendu public en juillet 1988 et servira de document de consultation lors du Sommet québécois de la technologie.

Au cours de l'année, le Ministère a également analysé l'admissibilité de 37 projets au Programme d'aide à la recherche et à l'innovation de la S.D.I. et géré les subventions accordées à la société Bio-Méga pour son personnel de recherche. Il a aussi réalisé, en collaboration avec sept autres organismes fédéraux et provinciaux, une brochure de promotion et de prospection intitulée *Les Biotechnologies au Québec, un milieu en effervescence*. Cette brochure vise à faire

connaître les activités du Québec dans ce secteur et à attirer d'éventuels investisseurs étrangers.

D'un autre côté, le Ministère a organisé, en février 1988, une table ronde interministérielle sur le projet de réglementation fédérale sur les biotechnologies. Il a aussi mis sur pied des séminaires où les conseillers scientifiques et technologiques canadiens en poste à l'étranger ont pu présenter leurs services aux entreprises et institutions québécoises intéressées. En outre, des entreprises ou des organismes de recherche ont été visités pour y promouvoir la recherche ou mieux faire connaître l'action du Ministère.

Le Ministère siège aux comités du Centre d'initiative technologique de Montréal (biotechnologie et micro-électronique) et de l'Association des directeurs de recherche industrielle du Québec. Un soutien a également été fourni pour l'organisation et le financement de Transtech international 87, une foire internationale de l'innovation et des technologies nouvelles qui a eu lieu à Montréal en novembre 1987. Enfin, le Ministère a organisé la participation québécoise, en matière de technologie, à la Semaine du Canada à Séoul et il a préparé une mission sur les transferts technologiques en Allemagne.

— La gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, signée le 10 juin 1985, prévoit que les gouvernements québécois et canadien consacreront chacun 50 000 000 $, sur une période de cinq ans, à des activités de recherche et de développement au Québec. La gestion de l'Entente est assurée par le Comité de gestion, qui constitue l'instance décisionnelle. Il est coprésidé par des représentants des gouvernements fédéral et québécois et s'appuie sur le Bureau conjoint d'évaluation et un comité d'experts pour l'analyse des projets. Placé sous l'autorité d'un fonctionnaire québécois, le Bureau est situé à Montréal.

En 1987-1988, l'Institut national d'optique a obtenu un budget de fonctionnement de 1 200 000 $, dont 596 000 $ ont été versés par le gouvernement du Québec. Cette société privée à but non lucratif a pour mandat de répondre aux besoins des entreprises canadiennes de l'optique. Des activités de recherche ont été amorcées et se poursuivront au cours du prochain exercice financier. Le personnel de l'Institut occupe ses nouveaux locaux depuis décembre 1987.

En conformité avec le protocole d'entente entre Hydro-Québec, le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie et le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, ce dernier a accordé un budget de 750 000 $ au Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies pour réaliser son programme d'activités de 1987-1988. Ce programme se compose d'un projet d'essai de torche à plasma pour l'ouverture de trous de coulée, d'un projet de four pilote à haute fréquence pour la démonstration industrielle et pour le développement d'une technologie mixte infrarouge-haute fréquence ainsi que d'un projet sur le traitement des poussières industrielles.

— Les programmes d'aide

Le Ministère assure la gestion des programmes d'Appui au développement technologique créés dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique. Il offre aussi le programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises.

• *Les programmes d'Appui au développement technologique*

Deuxième volet de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, ces programmes visent à encourager et à soutenir les entreprises et les organismes à but non lucratif qui ont des projets portant sur des études de faisabilité et d'opportunité, sur la modernisation d'équipement de recherche et de développement et sur des initiatives nouvelles de recherche et de développement. Les projets doivent s'inscrire dans les domaines prioritaires suivants : l'informatique, l'électronique, les biotechnologies, les techniques de fabrication et les nouveaux matériaux.

En 1987-1988, le Comité de gestion de l'Entente a reçu 59 demandes et il en a accepté 30. Dix concernent des études, 8 portent sur la modernisation d'équipement et 12 constituent des initiatives nouvelles. Ces projets représentent un investissement total en recherche et en développement de 27 600 000 $, dont 9 000 000 $ seront financés à part égale par les gouvernements du Canada et du Québec.

• *Le programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises*

Ce programme a pour but d'encourager les petites et les moyennes entreprises québécoises à se doter de nouvelles ressources en personnel scientifique et technique dans les domaines de la recherche industrielle, du contrôle de la qualité et de l'ingénierie de production, et ce, de façon que ces nouvelles ressources humaines contribuent au développement technologique des entreprises en question.

Il s'adresse aux entreprises industrielles et du tertiaire scientifique de moins de 500 employés. Pour chaque nouveau poste créé, l'employeur reçoit une subvention équivalant à 70 % du salaire de base de

l'employé la première année et à 30 % du salaire de base, indexé de 5 %, la seconde année.

En 1987-1988, ce programme a permis de créer 379 emplois, dont 259 en recherche et en développement et 120 en ingénierie de production et en contrôle de la qualité. Au total, 677 demandes ont été analysées au cours de cet exercice financier. Ainsi, 294 entreprises ont bénéficié d'une aide financière de 10 400 000 $. Les subventions payées en 1987-1988 s'élèvent à 3 900 000 $.

Le programme a été modifié au cours de l'année pour tenir compte principalement de la dimension internationale et des crédits fiscaux à la recherche accordés par le gouvernement du Québec. Reconduit pour trois ans, il se terminera en mars 1991.

III. Les activités de soutien

1. Les communications

Le Ministère a poursuivi, en 1987-1988, ses activités de communication pour renseigner sa clientèle québécoise sur les programmes et les services mis à sa disposition en matière de commerce extérieur et de développement technologique. De plus, il a sensibilisé plusieurs pays étrangers au potentiel de l'économie québécoise et y a fait la promotion des biens, de la technologie et des services québécois.

Ainsi, afin de soutenir l'action des conseillers et ses activités internationales, la stratégie de communication du Ministère hors du Québec a reposé sur les principaux outils suivants :

— la poursuite de la publication de sa revue trimestrielle, *Québec économique international*, en français, en anglais, en espagnol, en italien, en allemand et en japonais. Tirée à 45 000 exemplaires, elle est maintenant disponible dans 110 pays grâce au réseau des ambassades canadiennes et à celui des délégations et bureaux du Québec ;

— la production, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, d'un vidéo de promotion économique destiné aux marchés internationaux et intitulé *Le Québec : un monde en action* ; il vise à faire connaître le savoir-faire des entreprises québécoises, notamment celles de l'aéronautique, de l'aérospatiale, des télécommunications, de l'informatique et des biotechnologies, et à promouvoir le Québec comme lieu d'investissement privilégié pour les entreprises étrangères de haute technologie ;

— des articles, des documents d'information ou des communiqués de presse, produits dans la langue du territoire. Ils ont été diffusés à l'étranger pour souligner la participation d'entreprises québécoises à plusieurs foires ou missions commerciales organisées par le Ministère ou lors des missions ministérielles en Asie du Sud-Est, en France, au Benelux et aux États-Unis.

Au Québec, plusieurs moyens de communications, dont des relations de presse et du placement publicitaire, ont été utilisés tout au long de l'année pour informer les entreprises et les inciter à s'intéresser à l'exportation et à l'innovation technologique. De plus, le Ministère a poursuivi la publication de son bulletin *Exportation et Technologie* qui, depuis mars 1987, fait partie intégrante du mensuel *PME*, ce qui double son tirage et lui assure une diffusion auprès de 40 000 lecteurs.

Une autre association avec le secteur privé a permis la publication en français et en anglais de *La Filière du transport international*. Réalisée avec la collaboration de divers organismes et entreprises, cette brochure présente des renseignements utiles sur les modes de transport des marchandises et leurs caractéristiques ainsi que sur les activités connexes au transport international. Il s'agit de la deuxième d'une série de brochures sur le commerce extérieur, la première, intitulée *La Filière de l'exportation*, ayant été publiée en 1986, grâce à la participation de la Banque Nationale du Canada.

Notons que le Ministère a également participé aux expositions québécoises suivantes :

— les salons Le Monde des affaires, à Montréal et à Québec ;

— le Salon de la P.M.E. ;

— la foire Transtech international 87.

2. Les études et les analyses

Le Ministère effectue des recherches et des analyses sur différents aspects des relations économiques internationales et collabore à la mise en œuvre de politiques et de programmes de même qu'à la mise au point de positions ministérielles et gouvernementales en matière de promotion des échanges commerciaux et technologiques.

Fidèle à son mandat d'appuyer les activités des milieux d'affaires du Québec en matière d'exportation et de développement technologique, le Ministère a continué, en 1987-1988, ses activités d'analyse et de diffusion d'informations touchant le commerce extérieur du Québec et les régions et pays d'intérêt dans la promotion des relations économiques internationales.

Il a préparé et diffusé un bulletin périodique sur l'évolution mensuelle du commerce extérieur du Québec ainsi que des bulletins trimestriels sur ses échanges commerciaux avec chacune des régions géographiques suivantes : Afrique et Moyen-Orient, Amérique latine, Asie-Océanie, États-Unis et Europe.

En ce qui concerne la connaissance des marchés extérieurs et des perspectives d'accroissement des échanges du Québec par pays et par groupes de produits, des fiches synoptiques par régions géographiques ont été mises à la disposition des agents ministériels et gouvernementaux. Par ailleurs, une trentaine de fiches-synthèse par pays ont été produites au cours

de 1987-1988. En outre, une fiche sur les marchés a été développée pour les besoins de la clientèle du Ministère, afin de lui fournir un aperçu des débouchés internationaux qui s'offrent aux produits québécois. Elle sera disponible au cours de 1988.

Le renforcement de ses moyens d'action constituant une priorité, le Ministère a aussi diffusé des analyses sur les groupes de produits concurrentiels sur les marchés d'exportation et sur les pays d'intérêt pour la promotion des échanges internationaux du Québec. Ces documents ont essentiellement servi à alimenter les réflexions des unités opérationnelles dans la planification de leurs activités.

Par ailleurs, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique participe à divers groupes de travail. C'est ainsi qu'en 1987-1988 il a contribué au développement des activités du Comité tripartite de coopération économique de la Conférence des Premiers ministres de l'est du Canada et des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, à l'enquête internationale du Conseil de l'industrie de l'hydrogène sur la faisabilité de projets industriels et énergétiques, aux travaux du Comité consultatif de l'International Business Research Centre du Conference Board et à ceux du Comité national canadien sur la coopération économique avec le Pacifique.

3. La gestion des ressources humaines et financières

En matière de développement des ressources humaines, le Ministère a doublé, en 1987-1988, la participation de ses employés au développement par l'organisation d'activités de formation à la fois pertinentes à sa mission internationale et à l'amélioration de sa productivité.

Ces activités ont porté notamment sur l'apprentissage de langues étrangères et sur l'acquisition de connaissances liées au commerce extérieur et au développement technologique. Trente « Séminaires sur le commerce extérieur et le développement technologique », tenus principalement à l'intention du personnel à Québec et à Montréal, ont attiré au total 280 personnes. Un nouveau programme de formation visant à améliorer la qualité du français écrit a aussi été mis sur pied. D'une durée de 10 semaines, à raison d'une demi-journée par semaine, ce cours a été donné à Québec et à Montréal et il a été suivi par 60 personnes.

Sur le plan de la gestion budgétaire, le Ministère a poursuivi l'implantation et l'amélioration d'un cadre de gestion articulé et cohérent, respectant à la fois les impératifs de l'environnement gouvernemental et ses propres besoins. L'imputabilité des gestionnaires et leur capacité d'agir ont grandement évolué par suite de l'instauration d'un nouveau plan de gestion financière particulièrement décentralisé.

Mis en exploitation le 1er avril 1987, le système d'information de gestion et ses différents modules sont passés en phase de rodage. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'optimalisation des applications et à la conversion des logiciels en des versions plus récentes afin d'améliorer le rendement du système. Parallèlement, le Ministère a tout mis en œuvre pour parfaire l'installation de son parc bureautique : il a pratiquement complété son plan d'acquisition d'équipement de sorte que chaque poste permanent du personnel de secrétariat est désormais doté d'un micro-ordinateur utilisé principalement pour le traitement de texte. Ces deux actions ont marqué de façon déterminante le fonctionnement administratif du Ministère.

En régie interne, le Ministère a amorcé l'implantation d'un système de gestion par ordinateur de ses réseaux téléphoniques et d'un système de transmission de données utilisant l'infrastructure téléphonique en place. Par ailleurs, tel que prévu par la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, il s'est conformé aux articles 8 et 20 de ladite loi. À cette fin, il a fait installer des plaquettes identifiant les lieux où il est interdit de fumer.

Annexe

Le budget 1987-1988

Direction	Crédits (000 $)
Cabinet du ministre	732,3
Bureau des sous-ministres	718,1
Secrétariat	290,7
Direction générale de l'administration	6 782,0
Représentants à l'étranger	3 167,0
Direction de la coordination interministérielle et de la planification	279,5
Direction générale de la prospection des investissements	614,2
Direction des industries culturelles	539,0
Direction générale des relations économiques avec l'extérieur[1]	3 541,0
Direction générale des programmes d'aide	5 039,3
Direction générale des opérations promotionnelles	3 107,0
Direction générale de la technologie	39 144,8
Total	**63 954,9**

Ces chiffres sont tirés du *Cahier explicatif des crédits*, M.C.E.D.T., 1987-1988.

1 Inclut le budget de la Direction de la politique commerciale et de la Direction de la coordination géographique.

Ministère du Commerce extérieur
et du Développement technologique